

Note sur le nouveau droit matrimonial

Autor(en): **J. de B.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **64 (1976)**

Heft 11

PDF erstellt am: **02.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-274657>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

† Jacqueline Leyvraz

Je ne suis pas abonnée à 24 HEURES, mais j'ai une amie fidèle, Anne, qui jour après jour la lit pour moi et découpe tout ce qui peut intéresser « la présidente ». Cela fait donc des années que je lis les articles, résumés, interviews de Jacqueline LEYVRAS, car Anne ne manquait pas de me les envoyer. Dans chaque numéro de ce journal qui est lu dans tous les villages du canton, Jacqueline Leyvraz disait quelque chose; chaque jour elle tissait un petit coin de sa toile, telle une araignée patiente: elle essayait de donner à la femme le sens de la responsabilité, le goût de l'indépendance, de la liberté, la confiance en elle, en ses possibilités; et cela par des interviews de gens célèbres, des femmes surtout, de femmes moins célèbres mais qui avaient accompli quelque chose de valable; par ces innombrables comptes-rendus de livres, par ses réflexions personnelles sur tout et rien — « L'idée d'elle ».

Mes relations avec Jacqueline Leyvraz (et je le regrette) se sont bornées à des échanges de renseignements — très gentiment, elle annonçait dans son « agenda » toute manifestation féminine qui avait lieu à Lausanne — aussi me permettra-t-on de donner la parole à qui l'a connue de plus



près: Bertil Galland, entre autres, écrit dans un long et très sensible « Adieu à l'une d'entre nous », ces mots:

« Comme journaliste, je crois que l'apport essentiel de Jacqueline Leyvraz à ce journal est venu de son attachement à sa France natale. Paris était demeuré sa ville. Son aisance à rencontrer les gens de là-bas, son attention spontanée à leurs faits et gestes, cette manière d'être un peu des leurs lui ouvrirent les portes et firent de ses interviews sa grande réussite profession-

nelle. Personne ne battait un cil à la rédaction, quand elle revenait d'un entretien avec Françoise GIROUD. Routine! Dans d'autres pays, dans d'autres journaux, on aurait célébré comme une vedette celle qui année après année, remplissait son agenda de tels rendez-vous et qui en rapportait des conversations aussi substantielles. »

Et l'avis de deux lectrices de 24 HEURES, l'une d'Ostermundigen, l'autre de Lausanne:

« J'ai rarement manqué un de ses papiers; son style, ses options, tout cela m'était infiniment sympathique et, dans la plupart des cas, je me trouvais sur la même longueur d'onde.

Pour tout ce qu'elle a apporté, pour son rayonnement, je lui garde un souvenir reconnaissant. »

« J'aimerais me faire ici le porte-parole de tous les lecteurs pour qui elle était plus qu'une journaliste de talent. Amie véritable, fidèle à notre rendez-vous quotidien où elle nous offrait généreusement sourire et réconfort, humour et réflexion. Défenseur du faible et de l'opprimé, traquant la bêtise et l'intolérance, preux chevalier des temps modernes, vous étiez un grand « bonhomme »: merci, madame. »

S. Ch.

S. Ch.

† M^e Linette Comte

M^e Linette Comte s'est éteinte à Lausanne, à l'âge de 84 ans. Native d'Yverdon, elle fut la première femme Docteur en droit de l'Université de Lausanne. Elle ne pratiqua pas tout de suite le barreau, puisque la première femme avocate du canton est M^e Antoinette Quinche. M^e Linette COMTE enseigna le droit au gymnase de jeunes filles, ouvrit son étude en 1926. Elle fut, pendant 15 ans, dès 1932, présidente de l'Union des femmes de Lausanne et s'occupa pendant plusieurs décennies de la consultation juridique gratuite de cette association. Elle fut également secrétaire de la Fédération vaudoise des associations féminines (ancêtre du Centre de liaison) et d'autre part, siégea au Conseil d'administration de la Caisse cantonale d'allocations familiales, de 1943 à 1963. De caractère doux et calme, elle contribua par sa personnalité, à faire admettre les femmes dans une profession plus que les autres fermée au sexe féminin. Elle voyagea beaucoup, faisant même une fois le tour du monde à l'occasion d'une visite à sa famille aux Etats-Unis.

S. Ch.

S. Ch.

Compte-rendu de la réception en l'honneur de Mme Nobuko Takahashi

Le 27 septembre dernier, quatre associations genevoises, l'Association pour les droits de la femme, l'Association de femmes universitaires, le Club de femmes de carrières libérales et commerciales et l'Union des femmes, recevaient dans les salons de l'Union des femmes Madame Nobuko TAKAHASHI, sous-directrice générale du BIT.

Madame Takahashi, qui vient du Japon, a fait, devant les nombreux membres des associations présents, un exposé sur son activité. Après avoir été ministre du travail au gouvernement japonais pendant près de trente ans, elle occupe son poste à Genève depuis janvier 1976. Ses responsabilités sont de deux ordres: d'une part, elle dirige toutes les activités du BIT concernant les femmes au travail; d'autre part, elle est chargée des programmes concernant l'Asie. C'est surtout du premier point qu'elle nous a entretenues.

A son arrivée au BIT, dit-elle, elle a constaté qu'il n'y avait qu'une petite unité, dans le Département des conditions de travail, qui s'occupait des questions touchant les femmes; unité beaucoup trop faible pour répondre aux besoins croissants des programmes à envisager. Elle

s'est mise immédiatement en rapport avec les membres de la Direction pour obtenir un changement de structure. Il y a désormais, par décision du Directeur général, un Bureau pour les questions concernant les femmes au travail, placé directement sous les ordres de Madame Takahashi, et qui coordonne les activités des différents départements du BIT; dans chacun de ces départements, en outre, un responsable doit être désigné pour s'occuper des programmes touchant les femmes au travail.

Madame Takahashi a mentionné un document de 1919, relatant un appel de treize femmes déléguées d'organisations féminines, adressé à la commission pour une législation internationale du travail, lors de la Conférence de la Paix à Paris.

Lorsqu'on lit les revendications féminines de 1919, on constate que, si quelques rares améliorations ont été obtenues, les femmes d'aujourd'hui présentent pratiquement les mêmes revendications que celles de 1919.

Remercions Madame Takahashi de s'être aussitôt attelée à cette tâche, qui, elle le sait bien, sera encore de longue haleine.

M.-J. Mercier

Note sur le nouveau droit matrimonial

Le nom de famille est l'un des points les plus controversés. Voici un exemple des problèmes auxquels se heurte la commission d'experts.

La rédaction du nouvel art. 160 est dans l'ensemble violemment critiquée, car elle ne répond pas à l'usage courant en Suisse. Le droit doit suivre la vie et ne peut pas toujours violemment innover. Ce point risque d'ailleurs de faire échouer la réforme tout entière alors que d'autres points sont beaucoup plus importants.

Le nom de la famille est LE signe extérieur de l'union conjugale et il paraît difficile d'y renoncer.

Néanmoins, pour répondre aux situations particulières, commerciales, professionnelles, artistiques, etc... qui ont motivé le changement proposé, je suggère de rédiger l'Art. 160 comme suit:

La femme mariée porte le nom de son mari.

Les fiancés peuvent demander de porter le nom de la femme et doivent faire une demande spéciale à cet effet.

Var. 2: La femme porte le nom de son mari mais conserve son état civil de célibataire pour tous les actes officiels (y compris les actes professionnels, artistiques, etc...)(Cf. tradition romaniste).

Autre variante encore: La femme mariée porte le nom de son mari à moins que les fiancés n'en décident autrement.

Cette formule est plus courte mais moins rassurante devant un referendum.

J. de B.

L'UNION NATIONALE SUISSE DES CLUBS SOROPTIMISTES, tiendra son ASSEMBLÉE des DÉLÉGUÉES, le 13 novembre 1976, au Evang. Kirchgemeindehaus, Brandstrasse 12, à COIRE.

femmes suisses

Messages de l'administratrice à ses chères z'abonnées.

Bonjour, mes chères abonnées, j'ai bien des choses à vous dire!

D'abord, vous serez peut-être surprises de ne pas trouver encarté dans ce numéro de novembre, comme d'habitude, le bulletin de versement destiné au paiement de l'abonnement 1977.

En constatant le nombre considérable de personnes qui égarèrent leur bulletin ou qui ne le reçoivent pas et auxquelles je dois envoyer un rappel pour cette raison, j'ai mis sur pied un autre système.

Le numéro de décembre vous parviendra sous pli contenant également le bulletin de versement.

Comme nos finances ne nous permettent pas de faire un trop long crédit à nos lectrices, nous souhaiterions:

1. que celles qui désirent renoncer à FEMMES SUISSES refusent le numéro de janvier, sinon leur abonnement sera considéré reconduit tacitement, comme il est clairement indiqué au générique du journal;
2. en conséquence, l'abonnement étant renouvelé, il nous serait agréable qu'il soit payé jusqu'à fin mars. En avril partiront déjà les rappels avec une petite surtaxe pour les frais ainsi occasionnés.

En effet, cette année ces frais ont été très élevés, additionnés aux frais de correspondance dus au fait que des abonnées, ayant payé en 1976 leur abonnement 1975, ont cru de bonne foi avoir déjà payé leur abonnement 1976 selon leur récépissé postal.

Cela ne sera pas le cas cette année, car tous les abonnements 1976 seront payés en fin d'année ou suspendus après récupération des frais de rappels et d'administration pour non annulation en temps voulu — sauf cas de force majeure, bien entendu.

Heureusement, il y a toutes celles qui paient sans problème, et c'est tout de même le plus grand nombre. C'est un baume... et je les en remercie infiniment.

Ah! et puis, avez-vous pensé qu'il est bientôt temps de prévoir les cadeaux de Noël? N'oubliez pas l'abonnement cadeau à FEMMES SUISSES!

Nous avons aussi notre DISCOUNT

pour

1 abonnement GRATUIT

3 abonnements que vous offrez

et c'est tellement simple! Vous découpez le bulletin ci-dessous et me l'envoyez:

Administration FEMMES SUISSES

Claudine Richoz, Vélodrome 9, 1205 Genève

Abonnement FEMMES SUISSES à offrir à:

Nom:

Prénom:

Rue:

No. postal et lieu:

Nom:

Prénom:

Rue:

No. postal et lieu:

Nom:

Prénom:

Rue:

No. postal et lieu:

Facture à adresser à:

Nom:

Prénom:

Rue:

No. postal et lieu:

La ou les bénéficiaires seront personnellement avisées immédiatement.

Merci de votre attention, mes chères abonnées, et pardonnez mes allures de percepteur barbare, mais il me semble que nous nous voulons libres, émancipées, responsables, c'est parfait, mais que cette responsabilité soit déjà applicable au niveau très terre à terre du paiement de votre journal, compagnon fidèle, qui pourra toujours mieux se développer si ses finances sont saines.

D'accord? Sans rancune? Merci d'avance.

Bien amicalement, votre administratrice:

Claudine Richoz

Grande-Bretagne: deux mères en alternance pour un même job à la Barclays Bank

En Grande-Bretagne, la Barclays Bank emploie 29 000 femmes à plein temps (63 % des effectifs) et 5800 auxiliaires à temps partiel. Depuis 1969, elle a mis au point un système révolutionnaire pour permettre à ses employées mères de famille de concilier vie de famille et vie professionnelle: le TWINNING.

Les mères travaillent en alternance: pendant que l'une est occupée à la Barclays Bank, l'autre s'occupe non seulement de ses propres enfants mais aussi de ceux de sa collègue.

Conditions:

- il faut que des rapports amicaux existent ou puissent s'établir entre les deux familles;
- il faut que les deux salariées habitent le même quartier;
- il faut qu'elles aient à peu près le même niveau de vie;
- il est préférable que les enfants aient presque le même âge;
- les mères doivent se mettre d'accord avec l'employeur sur le choix des périodes travaillées tous les 2 jours, toutes les deux semaines, le matin, l'après-midi, etc. La formule la plus souvent choisie est l'alternance hebdomadaire.

Moins de fatigue, absentéisme réduit à zéro...

Pour la Barclays, le système s'est révélé aussi avantageux. Le personnel, rendu plus disponible, se concentre plus facilement sur son travail. Il est moins fatigué et l'absentéisme est pratiquement réduit à néant.

(Argus Manpower)